

MEDIAPART

NOTRE DOSSIER: LES SECRETS DE LA COUR ENQUÊTE

Crimes contre l'humanité au Kenya: l'incroyable double jeu du procureur de la CPI

4 OCTOBRE 2017 | PAR STÉPHANIE MAUPAS

En 2010, la Cour pénale internationale accusait six responsables kényans, dont l'actuel chef de l'État, Uhuru Kenyatta, de crimes contre l'humanité commis en 2007. La totalité du dossier s'est depuis effondrée. Notre série Les Secrets de la Cour révèle les intrigues de l'ex-procureur Ocampo qui, après avoir inculpé Kenyatta, a œuvré en coulisses pour lui offrir « une sortie honorable ».

Le 26 octobre prochain, les Kényans se rendront de nouveau aux urnes pour choisir entre les deux opposants historiques du pays, Uhuru Kenyatta et Raila Odinga. La victoire, le 8 août, du sortant Kenyatta a été invalidée (<https://www.mediapart.fr/journal/international/010917/la-cour-supreme-kenyane-invalidé-la-victoire-duhuru-kenyatta>), début septembre, par la Cour suprême à la suite d'une plainte de son adversaire. Au cours des derniers jours, l'opposition, qui demande une réforme de la commission électorale, a organisé des manifestations à Nairobi, réprimées par la police.

Chacun retient son souffle, gardant en mémoire les drames qui ont suivi l'élection présidentielle de décembre 2007, dont le bilan fut terrible : plus de 1 100 morts, 350 blessés et 350 000 déplacés. Face à cette tragédie, la Cour pénale internationale (CPI) avait ouvert une enquête pour crimes contre l'humanité et poursuivi des suspects, dont l'actuel chef de l'État, Uhuru Kenyatta.



Judiciairement, le dossier est aujourd'hui réduit à néant. Mais cette histoire n'avait pas encore révélé tous ses secrets. Des documents obtenus par Mediapart et analysés par l'EIC dans le cadre de l'opération Les Secrets de la Cour permettent pour la première fois de dévoiler les dessous de ce fiasco judiciaire hors normes. Et le double jeu de l'ancien procureur de la CPI, Luis Moreno Ocampo (2003-2012), dans cette affaire.

Flashback.

En décembre 2010, le procureur Ocampo annonce avoir ciblé six suspects dans le dossier kényan ; trois dans chaque camp. Très vite, le magistrat entre au top des personnalités au Kenya. Il va jusqu'à posséder sa marionnette au XYZ, une émission inspirée des Guignols de l'info. Un an plus tard, quatre des six suspects sont mis en accusation – les deux autres affaires, considérées trop faibles par les juges de La Haye, sont rejetées.

Bien qu'accusé de crimes contre l'humanité par la CPI, Uhuru Kenyatta décide de former avec un ancien opposant, William Ruto (lui aussi poursuivi), un ticket pour la présidentielle de 2013. L'Alliance Jubilee – c'est son nom – réunit les partisans des deux principales ethnies du pays, les Kikuyus et les Kalenjins. Une recette gagnante.



Le président kényan Uhuru Kenyatta, le 11 août 2017. © Thomas Mukoya/Reuters

Raila Odinga, le concurrent de Kenyatta, en profite, lui, pour moquer le futur président : si ce dernier l'emporte, il devra gérer le pays via Skype depuis le box des accusés de La Haye. En face, Kenyatta se présente en champion de l'indépendance du pays.

Au bureau du procureur, à La Haye, ce Noël 2012 est studieux. L'accusation doit présenter début janvier son mémoire préalable au procès commun de Kenyatta et de son co-accusé, prévu le 15 avril 2013. Mais « P0014 », le principal témoin direct dans le dossier visant l'ex-directeur de cabinet de la présidence, Francis Muthaura, est jugé peu crédible par les substituts chargés de l'affaire. Ils préconisent le retrait des accusations portées contre Muthaura. La nouvelle procureure, Fatou Bensouda, hésite.

Luis Moreno Ocampo, qui a quitté la Cour en juin 2012 après neuf ans de mandat et travaille désormais pour un cabinet d'avocats new-yorkais, a conservé ses alliés dans la place. Une juriste, qui depuis a quitté la CPI pour devenir son assistante personnelle, l'informe des méandres du dossier.

Fort de ces informations, Ocampo contacte Sara Criscitelli, une ancienne fonctionnaire du Département américain de la justice qui a rejoint la CPI. Comme s'il était encore procureur, Ocampo lui conseille de garder le dossier ouvert, de dénoncer l'absence de coopération du Kenya et de demander un report de l'affaire. « Blâme-les, avant qu'ils ne blâment le procureur, lui dit-il. S'ils demandent avant nous que l'affaire soit rejetée faute d'éléments de preuve, nous serons salement exposés. »

Il faut dire qu'un vent mauvais souffle sur la CPI. Quelques semaines plus tôt, un milicien congolais a déjà été acquitté par la Cour faute de preuves solides.

L'Américaine est néanmoins « inquiète ». « Si nous déposons quelque chose qui suggère qu'un État peut vaincre la Cour simplement en refusant de coopérer, ce sera la mort de la Cour dans son ensemble », écrit-elle. Mais Ocampo pense avant tout à sauver l'enquête qu'il a lui-même initiée – et sa réputation. C'est lui qui a personnalisé à outrance l'affaire du Kenya, lui aussi qui a dirigé une enquête teintée d'amateurisme, comme toutes celles conduites sous son mandat.

Fin février 2013, sa successeure Fatou Bensouda contacte Ocampo pour parler du dossier « avant de prendre une décision ». Interrogé par Mediapart pour l'EIC, son directeur de cabinet affirme que « la procureure Bensouda n'a pas demandé l'avis de l'ancien procureur sur ces questions ». Selon nos informations, elle a pourtant évoqué l'affaire avec son prédécesseur au moins à deux reprises.

Page suivante : Page 2 (https://www.mediapart.fr/journal/international/041017/crimes-contre-l-humanite-au-kenya-l-incroyable-double-jeu-du-procureur-de-la-cpi?page_article=2)

MOTS-CLÉS

BENSOUDA • COUR PÉNALE INTERNATIONALE • CPI • FATOU BENSOUDA • ICC • JUSTICE INTERNATIONALE • KENYA • KOFI ANNAN • LES SECRETS DE LA COUR
• LUIS MORENO OCAMPO • OCAMPO • UHURU KENYATTA

L'opération journalistique Les Secrets de la Cour est le fruit de six mois d'enquête, menée par huit médias internationaux membres de l'European Investigative Collaborations (<https://eic.network/>) (EIC). Plus de 40 000 documents confidentiels – câbles diplomatiques, éléments bancaires, correspondances diverses, etc. – ont été obtenus par Mediapart et analysés par l'EIC. Ils permettent, pour la première fois, de jeter une lumière crue sur certaines pratiques de la Cour pénale internationale (CPI), basée à La Haye, aux Pays-Bas.



Stéphanie Maupas, qui a participé pour Mediapart à l'enquête, est une journaliste indépendante spécialisée sur les questions de justice internationale.

Outre Mediapart, l'opération Les Secrets de la Cour rassemble Der Spiegel (Allemagne), NRC Handelsblad (Pays-Bas), The Sunday Times (Royaume-Uni), El Mundo (Espagne), Le Soir (Belgique), ANCIR (Afrique du Sud), Nacional (Serbie) et The Black Sea, un média en ligne créé par le Centre roumain pour le journalisme d'investigation, qui couvre l'Europe de l'Est et l'Asie centrale.